

Midi Libre

Edition du 23 Novembre 2006

SAINT-AFFRIQUE

Téléphonie Les opposants à l'antenne restent mobilisés

RAPPEL

→ Le projet d'implanter une antenne sur un immeuble du centre-ville suscite une opposition. Un recours au permis de construire a été déposé

Les opposants au projet de l'opérateur Orange d'implanter une antenne de téléphonie mobile, destinée aux portables de nouvelle génération (la "3G", qui ne fonctionne pas actuellement à Saint-Affrique), sur le toit d'un immeuble de la place de la Liberté, ne désarment pas. Rappelons qu'ils avaient déposé un recours gracieux au permis de construire, signé par le maire, le mois dernier.

Et après une entrevue avec le premier magistrat, ils restent mobilisés pour que cette

antenne soit déplacée vers un lieu plus éloigné du centre-ville. Les propositions effectuées par l'opérateur après une rencontre avec la mairie (mesures en trois lieux des ondes électro-magnétiques avant et après l'installation, permanences d'un technicien d'Orange), ne les ont pas convaincus.

« Si l'on accepte ces mesures, le risque est de ne plus pouvoir faire déplacer l'antenne une fois qu'elle aura été mise en place », indiquent Pauline Rinaudo et Florence Ravaille, deux membres du collectif. Quant à la permanence d'un technicien, elles jugent son intérêt limité. « Il fera passer l'information qu'il souhaite. Nous avons demandé de faire une réunion publique pour vraiment informer la population ».

S'appuyant sur une réglementation frileuse en France - la loi limite la puissance des

ondes électro-magnétiques à 61 volts / m alors que le seuil est beaucoup plus faible dans d'autres pays européens -, le collectif estime « que le principe de précaution doit s'appliquer. Pour nous il y a un risque. Avec un téléphone, on fait un choix, on l'utilise ou

pas. Avec l'antenne, tout le monde en subira les conséquences ».

Et de rappeler que dans un périmètre de 300 m - la portée annoncée par Orange -, se trouvent une école maternelle et un collège. En attendant de connaître la position de la mairie par rapport au recours gracieux, le collectif souhaite « que la mairie négocie de manière plus poussée avec Orange pour trouver une autre solution ou prenne un arrêté pour interdire l'installation d'antenne à moins de 300 mètres d'habitations, comme l'ont fait d'autres communes ». ●

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC	
NOM:	Propriétaire: Orange France SAS
N° PERMIS DE CONSTRUIRE:	PC 4220806 Q 1927
DATE DE LA DECISION:	07 / 08 / 2006
NATURE DES TRAVAUX:	Installation d'antenne
SUPERFICIE DU TERRAIN:	328 m ²
SURFACE DU PLANCHER H.O.N.:	Néant
HAUTEUR DU PROJET:	2 m
DATE AFFICHAGE EN MAIRIE:	08 / 08 / 2006
DATE AFFICHAGE SUR TERRAIN:	10 / 08 / 2006

La mobilisation continue.

► La pétition qui a recueilli près de 500 signatures, est disponible chez les docteurs Mania, Pessayre, Sicard, Houpert, dans les pharmacies de la ville, à Biocoop, La Parenthèse, Radio Saint-Affrique, Azam cycles. Contact : 06 23 29 15 43.